



HAL
open science

Le bipartisme imparfait en France et en Europe

G rard Grunberg, Florence Haegel

► **To cite this version:**

G rard Grunberg, Florence Haegel. Le bipartisme imparfait en France et en Europe. Revue internationale de politique compar e, De Boeck, 2007, 14 (2), pp.325 - 339. hal-03459566

HAL Id: hal-03459566

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03459566>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin e au d p t et   la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi s ou non,  manant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv s.

LE BIPARTISME IMPARFAIT EN FRANCE ET EN EUROPE

Gérard GRUNBERG, Florence HAEGEL

Cet article revient sur l'argument selon lequel le système partisan français serait travaillé par une tendance au bipartisme imparfait en le soumettant à l'épreuve de la comparaison. Il établit que, quel que soit le mode de scrutin, la dynamique européenne va dans le sens d'une domination croissante de deux principaux partis, à l'exception de certains pays dont l'ancienneté et la pluralité des clivages historiques. Le système partisan français y participe pleinement. En 2007, l'UMP et le PS dominant nettement par leur capacité à remporter une élection présidentielle et à obtenir une majorité à l'Assemblée nationale même si cette domination n'est pas – ou pas encore – réalisé au niveau de l'électorat.

Alors que l'analyse des systèmes partisans peut être considérée comme un élément clé pour l'étude des comportements électoraux tout comme pour celle de la formation des gouvernements¹, la science politique française, négligeant les travaux de Maurice Duverger², a peu réfléchi ces dernières années sur cette question. Dans un court essai publié durant la campagne présidentielle de 2007³, nous avons mis en discussion la thèse selon laquelle ce système des partis français était travaillé par une tendance au bipartisme. À la veille de l'élection présidentielle de 2007, l'examen des transformations à long terme (depuis le début de la Cinquième République) et à moyen terme (de 2002 à 2007) nous semblait, en effet, justifier le fait de mettre à l'épreuve l'hypothèse d'un mouvement du système des partis français vers le bipartisme. Hypothèse que l'on pouvait formuler à partir du constat suivant : la domination du PS et de l'UMP dans chacun de leur camp était nourrie par la présidentialisation de ces deux organisations, elle les mettait dans des positions d'homologie et entretenait des relations concurrentielles

1. WOLINETZ S., « Party Systems and Party System Types », in KATZ R., CROTTY W., (ed), *Handbook of Party Politics*, London, Sage Publication, 2006, p. 51-62.

2. Voir WARE A., « Les partis français et la science politique comparative », in HAEGEL F., (dir.), *Partis politiques et système partisan*, Paris, Presses de sciences-po, 2007, p. 407-417.

3. GRUNBERG G., HAEGEL F., *La France vers le bipartisme ? La présidentialisation du PS et de l'UMP*, Paris, Presses de Sciences-po, 2007.

et mimétiques, leur conférant un statut particulier à la fois dans le système et en tant qu'organisation. Cet article nous fournit l'occasion de revenir sur l'argument que nous défendions en le soumettant à l'épreuve de la comparaison et de la validation empirique par l'analyse des résultats du cycle électoral 2007 incluant les quatre tours des élections présidentielle et législatives.

La perspective comparative

Evoquer la notion de bipartisme à propos du système partisan revêt incontestablement un caractère provocateur dans la mesure où le système français a longtemps fait figure de modèle du multipartisme⁴ et la résistance des organisations partisans à disparaître rend crédible l'idée que ce système partisan restera encore pour longtemps multipartite au sens où de nombreux partis co-existeront⁵. Pourquoi parler alors de bipartisme ? Dans une perspective strictement quantitative (celle où l'on prend seulement en compte le nombre de partis), le bipartisme pur n'existe à proprement parler jamais. Il est toujours imparfait, voire transitoire. Toutefois, comme l'ont souligné un certain nombre d'auteurs⁶, l'intérêt de la notion ne réside pas dans cette dimension quantitative mais dans les propriétés systémiques auxquelles elle est associée. Il tient au fait qu'en dégageant les traits structurants d'une configuration partisane – ici la domination de deux partis – on peut mieux comprendre des logiques à l'œuvre dans un système partisan donné. Autrement dit, comme le soulignait Sartori, le *format* des systèmes de partis ne mérite d'être pris en compte que dans la mesure où il affecte les *mécanismes* mêmes du système, autrement dit, la manière dont il fonctionne⁷. Les situations où deux partis dominent largement leur camp, autrement dit celles où l'on constate des formes de duopole, revêtent bien des traits spécifiques du seul fait qu'elles supposent un type de compétition, qu'elles génèrent des types d'interactions particuliers. Si l'on n'indexe pas la notion de bipartisme sur la perspective strictement numérique, qui d'ailleurs n'est pas toujours facile

4. Et en particulier, le système partisan de la Quatrième République a pu être analysé comme un exemple typique de « pluralisme polarisé » par Giovanni Sartori, SARTORI G., *Parties and Party System : a Framework of Analysis*, Oxford, ECPR classics, 2005.

5. D'ailleurs la législation financière a jusqu'à présent conduit à une multiplication des organisations financées au titre de partis politiques : 16 organisations recevaient une dotation publique en 1989, elles étaient 51 à en bénéficier en 2005. Neuvième rapport d'activité, 2005-2006, Paris, La Documentation française, 2006.

6. MAIR P., « Party System and Structures of Competition », in LEDUC L., NIEMI R., NORRIS P., (ed.), *Comparing Democracies. Elections and Voting in Global Perspective*, New Haven, Sage Publications, 1996, p. 83-106 ; WARE A., *Political Parties and Party System*, Oxford, OUP, 1996, chapitre 5 ; WOLINETZ S., op. cit., 2001. Voir également MÉNY Y., SUREL Y., *Politique comparée. Les démocraties (Allemagne, États-Unis, France, Grande Bretagne, Italie)*, Paris, Monchrestien, 2004 (7^e édition).

7. « But the format is interesting only to the extent that it affects the mechanics – how the system works », SARTORI G., op. cit., 2005, p. 113.

à objectiver⁸, il faut alors préciser quels sont les mécanismes qui sont associés à la logique bipartisane. Pour Sartori toujours, cette logique suppose deux conditions : la première est qu'il existe une possibilité d'alternance⁹, la seconde est qu'un parti puisse gouverner tout seul, autrement dit qu'il puisse prétendre à obtenir une majorité des sièges parlementaires.

Dans la même veine, Giorgio Galli¹⁰ utilisait la notion de « bipartisme imparfait » à propos d'une évolution potentielle du système partisan italien dans le milieu des années 1970. Il reliait également la notion de bipartisme imparfait à celle d'alternative gouvernementale, autrement dit à l'acceptation¹¹ et à la possibilité d'une alternance. Dans le cas italien de l'époque, caractérisé par la suprématie de la démocratie italienne mais également par la place qu'occupait, avec le PCI, un parti « anti-système » selon l'expression de Sartori¹², la possibilité d'une alternance apparaissait comme une condition, nécessaire – mais non suffisante – d'un mouvement vers une logique bipartisane. Par conséquent, dans cette optique, le bipartisme imparfait se distingue d'abord des situations de prééminence d'un parti unique, ce que Sartori appelait les « predominant party systems ». À cet égard, et comme nous l'évoquerons plus loin, la tendance au bipartisme en France pourrait autant être contrariée par la domination sans partage de l'un des deux grands partis, aujourd'hui l'UMP que par la vivacité du multipartisme. Cette situation reposerait en l'occurrence sur un affaiblissement durable du PS dont la crédibilité gouvernementale et présidentielle serait difficilement rétablie en raison de ses divisions internes et des opérations de déstabilisation engagées par Nicolas Sarkozy.

En posant que la possibilité d'une alternance gouvernementale est une des conditions du bipartisme imparfait, on se situe incontestablement du côté du système politique. Un autre point de vue serait de prendre en compte les représentations, voire les résistances, que cette tendance au bipartisme suscite chez les électeurs – les 18,6 % recueillis par François Bayrou au premier tour de l'élection 2007 en fournissent une preuve –, point de vue qui prolongerait et compléterait notre analyse. Quoiqu'il en soit, la dynamique

8. Cf. la discussion à propos de la notion de parti pertinent (« relevant ») dans le chapitre 5, « The numerical criterion » de l'ouvrage de Sartori, idem. Dans cette présentation, il suggère de dépasser le classement numérique, voire même le poids électoral, pour élaborer des typologies qui tiennent compte d'autres critères dont principalement la distance idéologique qui sépare les partis entre eux mais également le poids des partis évalué par leur « coalition coalition potential » et leur « blackmail potential ».

9. « Alternation only mean, then, that the margin between the two major parties is close enough, or that there is a sufficient credibility to the expectation that the party in opposition has a chance to oust the governing party », idem, p. 165.

10. GALLI G., *Dal bipartitismo imperfetto alla possibile alternativa*, Bologna, Il Mulino, 1975.

11. C'est ce que, dans d'autres termes, soulignait Maurice Duverger en signalant que le « dualisme ne pouvait se maintenir si l'un des deux partis veut détruire l'ordre établi », DUVERGER M., *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1976 (1951), p. 302.

12. CAPOCCIA G., « Anti-System Parties : A Conceptual Reassessment », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 14, n°1, January 2002, p. 9-35.

bipartisane exige, pour être attestée, de ne pas se contenter de prendre en compte les seuls résultats électoraux, la place d'un parti dans un système politique se mesurant également par la proportion de sièges parlementaires obtenus, voire par le nombre et l'importance des positions de pouvoir occupés¹³.

Pour qu'il y ait une possibilité de bipartisme, il faut donc d'abord qu'existe une alternative gouvernementale crédible mais également que cette alternative s'incarne dans une organisation partisane. L'existence d'un parti dominant dans chacun des deux camps en constitue donc la seconde condition. Dans un système bipolarisé historiquement organisé autour de la compétition entre un camp de gauche et un camp de droite, cette domination se mesure par la « part de marché » électorale qu'occupe un parti par rapport à ses concurrents éventuels dans ce camp ; elle s'évalue également par la prééminence au Parlement. Si le système des partis est entendu comme un système de relations régies par des logiques de coopération (voire éventuellement de collusion¹⁴ et de compétition), toute domination électorale met en jeu cette dimension fondamentale que constitue la formation des alliances. On peut alors parler de tendance au bipartisme dans les cas où deux partis dominent incontestablement leur camp à tel point qu'ils peuvent espérer obtenir une majorité de sièges au Parlement et que l'injonction de faire alliance devient moins contraignante. Dans le cas français, ce point est décisif dans la mesure où l'on est passé d'un système d'alliances relativement équilibré à une situation où le déséquilibre du rapport de forces transforme les relations entre partenaires et les enjeux de la coopération (voir infra). En effet, contrairement au système partisan italien qui est globalement passé « d'une politique fondée sur le jeu des factions à une politique fondée sur la logique des alliances électorales », le système français semble avoir emprunté le chemin inverse jalonné par l'affirmation d'un parti dominant dans chacun des camps. Par conséquent, la tendance au bipartisme a des effets sur les logiques de coopération à l'intérieur de chaque camp, elle a également des conséquences sur la compétition entre les camps dans la mesure où elle renforce la concurrence entre les deux partis dominants qui désormais se font face¹⁵, mêlant le plus souvent de l'imitation, de la distinction voire de la déstabilisation. Elle pourrait également avoir des conséquences sur le statut et le modèle d'opposition¹⁶.

13. Sartori suggère d'ailleurs de ne pas se contenter de mesurer le poids électoral des partis mais d'analyser leurs poids parlementaires et donc de raisonner par sièges.

14. KATZ R., MAIR P., « Changing Models of Party Organization and Party Democracy. The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, vol. 1, n°1, 1995, p. 5-27

15. Pour l'analyse du mimétisme entre le PS et l'UMP, voir GRUNBERG G., HAEGEL F., *op. cit.*, chapitre 2, 2007.

16. DAHL R., « Patterns of Opposition », in DAHL R (dir.), *Political Oppositions in Western Democracies*, New Haven, Yale University Press, 1966.

Ayant rappelé la signification que nous donnions au bipartisme imparfait et les logiques que cette notion permettait de repérer, il reste à évaluer l'ampleur de la dynamique bipartisane dans les démocraties européennes. Pour comparer les systèmes partisans et élaborer des types partisans¹⁷, nous avons calculé (Tableau 1) les totaux des voix et des sièges obtenus aux dernières élections parlementaires par les deux (première colonne) et trois (deuxième colonne) premiers partis dans un grand nombre de pays européens¹⁸. Ce premier indicateur permet de mesurer l'ampleur des tendances au bipartisme, autrement dit de la domination de deux partis dans l'électorat et au Parlement. Il est complété par le Tableau 2 qui indique l'écart entre les deux premiers partis et, à titre d'indication, entre le deuxième et le troisième. Dans le cas où l'écart est réduit, on peut considérer qu'il s'agit bien d'une forme de bipartisme marquée par une réelle compétition entre deux partis dominants et, dès lors, par une possibilité d'alternance, et non pas d'une situation où, en réalité, un seul parti s'impose.

À la lecture de ces deux tableaux, l'on constate d'abord l'existence d'une tendance au bipartisme dans de nombreuses démocraties européennes. Celle-ci se mesure au fait que les deux partis arrivés en tête occupent une position de quasi-hégémonie, en particulier au Parlement (Tableau 1), et que l'écart qui les sépare reste faible comparé à celui qu'ils creusent avec leurs autres concurrents (Tableau 2). De nettes distinctions sont néanmoins repérables. Ainsi, les démocraties européennes au sein desquelles la tendance au bipartisme s'avère la plus forte sont principalement issues de l'Europe du sud (la Grèce, l'Espagne et le Portugal) ainsi que l'Allemagne. Malgré le fait que les deux premiers partis irlandais recueillent 77 % des suffrages et des sièges, l'Irlande ne relève pas du même type dans la mesure où l'écart entre le premier et le second parti est structurellement élevé (16 points en 2007 et 30 points en 2002), la prééminence du Fianna Fail l'apparente davantage à un modèle de parti prédominant¹⁹. Inversement, les pays du nord de l'Europe – dont on sait qu'ils ont été marqués par une superposition des clivages et où le pluralisme a pu être qualifié de « segmenté »²⁰ en raison de l'institutionnalisation de plusieurs de ces clivages, qu'ils soient ethniques, linguistiques ou religieux, antérieurs à la révolution industrielle – sont les plus résistants à la logique bipartisane²¹. Ce simple aperçu conduit d'emblée

17. Ces critères étaient déjà pris en compte dans la typologie élaborée par Jean Blondel, BLONDEL J., « Party Systems and Patterns of Government in Western Democracies », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 1, 1968, p. 3.

18. Ces deux mesures, appelées « Two-Party Vote concentration » et « Two-Party Seat Concentration », sont effectuées pour l'ensemble des pays européens depuis 1945 jusqu'au milieu des années 1990 dans SIAROFF A., *Comparative European Party Systems. An Analysis of Parliamentary Elections since 1945*, New York, Garland, 2000.

19. D'ailleurs le Fianna Fail recueillait en 2002 48,8 % des suffrages et en 2007 46,4 %.

20. LORWIN V., « Segmented pluralism. Ideological Cleavages and Political Cohesion in the Smaller European Democracies », *Comparative Politics*, January 1971, p. 141-175.

21. ???

  critiquer l'explication exclusive par le mode de scrutin dans la mesure o  les pays o  la tendance au bipartisme est la plus forte fonctionnent soit avec scrutin proportionnel de listes (en Espagne, Portugal, Gr ce) soit avec un scrutin mixte, dans le cas de l'Allemagne.

Tableau 1: Le total des voix et des si ges recueillis aux derni res  lections parlementaires (et pr sidentielle)

	% des suffrages exprim�s aux �lections l�gislatives		% des si�ges � l'assembl�e parlementaire	
	% cumul�s Des deux premiers partis	% cumul�s des trois premiers partis	% cumul�s des deux premiers partis	% cumul�s des trois premiers partis
Allemagne (2005)	73	83	73	83
Autriche (2006)	69	80	73	85
Belgique (2007)	49	70	54	76
Danemark (2005)	55	68	55	72
Espagne (2004)	82	85	89	92
Finlande (2007)	45	68	48	73
France * (2007)	P :57 L :65,5	P : 75,7 L : 69,9	91	95
Gr�ce (2004)	86	92	94	98
Irlande (2007)	77	89	77	89
Italie (2006)	55	67	57	68
Luxembourg (2004)	59	66	63	90
Pays- Bas (2006)	48	64	49	64
Portugal (2006)	74	81	85	91
Royaume-Uni (2005)	68	90	86	95
Su�de (2006)	61	69	65	73

* Pour la France, les premiers tours de la pr sidentielle et des l gislatives 2007 sont pris en compte.

Tableau 2 : Écart des suffrages exprimés
entre les premiers partis aux élections (points de %)

		Écart entre les deux premiers partis	Écart entre le deuxième et le troisième parti
Allemagne	2005	1%	26%
	2002	0	31%
Autriche	2006	1%	23%
	2002	8%	24%
Belgique	2007	0,3%	0,7%
	2003	1%	8%
Danemark	2005	3%	13%
	2001	2%	17%
Espagne	2004	5%	35%
	2000	10%	30%
Finlande	2007	1%	1%
	2003	2%	4%
France *	P : 2007	5,3%	7,3%
	L : 2007	13,5	18,4%
	P : 2002	9%	19%
	L : 2002	7,6%	14,4%
Grèce	2004	5%	36%
	2000	1%	37%
Irlande	2007	16%	19%
	2002	30%	7%
Italie	2006	7%	12%
	2001	2%	17%
Luxembourg	2004	13%	7%
	1999	8%	0%
Pays- Bas	2006	5%	5%
	2003	1%	9%
Portugal	2006	16%	21%
	2002	2%	31%
Royaume-Uni	2005	3%	10%
	2001	9%	13%
Suède	2006	9%	18%
	2002	25%	2%

*Elections présidentielles (P) et législatives (L)

S'agissant de la France, on ne peut cependant pas considérer que le bipartisme est fortement enraciné dans le système électoral et politique. En effet, l'hégémonie électorale des deux grands partis n'est pas (ou pas encore) établie. Si le PS et l'UMP ont recueilli à eux deux 57 % des suffrages au premier tour de l'élection présidentielle 2007 et 65,5 % au premier tour des élections législatives, ces scores ne permettent pas de classer la France parmi les systèmes nationaux les plus fortement bipartisans. Ils la placent néanmoins au-dessus de la Finlande, des Pays-Bas, du Danemark et de l'Italie et pas très loin de la Grande-Bretagne. Comme en Grande-Bretagne, le mode de scrutin majoritaire amplifie sans conteste la domination parlementaire des deux grands partis qui rassemblent à eux deux 95 % des sièges, comme dans le Parlement britannique.

La perspective comparatiste permet de constater que le bipartisme imparfait, tel que nous l'avons défini, est à l'œuvre dans de nombreuses démocraties européennes. La comparaison indique également que le cas français se situait en 2007 à un niveau intermédiaire entre les pays (principalement ceux du sud de l'Europe et l'Allemagne) où deux partis dominent largement chacun leur camp et les pays du nord de l'Europe, historiquement marqués par un pluralisme segmenté et fondé sur une superposition des clivages. Dans le cas français, pour prendre la mesure de l'existence d'une dynamique bipartite, il faut alors adopter une perspective historique retraçant les transformations du système partisan de 1958 à 2007.

La dynamique historique

Si l'on a pu parler de tendance au bipartisme, c'est en tenant compte de la dynamique du système depuis l'installation de la Cinquième République²², et à plus court terme, depuis 2002. Dans cette perspective, comment situer le cycle électoral de 2007 incluant les quatre tours des élections présidentielle et législatives ? L'alternance de 1981 a incontestablement constitué un tournant dans la dynamique du système partisan français. Peut-on considérer que 2007 constitue une nouvelle étape décisive ?

En 2007, non seulement les deux candidats des deux partis dominants, le PS et l'UMP, arrivent en tête du premier tour de la présidentielle mais le total des scores de ces deux candidats a été le plus élevé obtenu depuis l'alternance de 1981 (Tableau 3). Il faut d'abord rappeler que lors de deux des cinq élections présidentielles qui ont eu lieu depuis la première alter-

22. Pour une analyse de la période précédente, celle de la fin des années 1970, voir BARTOLINI S., « Institutional Constraints and Party Competition in the French Party System », in BARTOLINI S., MAIR P., (eds.), *Party Politics in Contemporary Western Europe*, London, Frank Cass, 1984, p. 103-127

nance de 1981, les candidats socialistes et ceux se réclamant de la filiation gaulliste ne sont pas arrivés ensemble en tête : en 1981, le président sortant Valéry Giscard d'Estaing (UDF) est arrivé premier, Jacques Chirac (RPR) étant éliminé ; en 2002, le candidat socialiste a été éliminé au profit du candidat du Front national. En 2007, le score cumulé des deux candidats PS et UMP est le plus élevé depuis 1981 : 57,1 % des suffrages exprimés. Il était de 36,1 % en 2002 et de 54 % en 1988.

Tableau 3 : Résultats des élections présidentielles 1995-2007
(premier tour) % des suffrages exprimés. France entière

Tendance politique des candidats	1981	1988	1995	2002	2007
Extrême-gauche	3,4	4,4	5,3	10,5	7,2
PCF	15,5	6,8	8,7	3,4	1,9
PS	26,1	34,1	23,3	16,2	25,9
Radicaux de gauche	2,3	-	-	2,3	-
Verts	-	-	3,3	5,3	1,5
Gauche	47,3	45,3	40,6	37,7	36,5
UDF	27,8	16,5	18,5	6,8	*
RPR-UMP	18	19,9	20,5	19,9	31,2
Divers droite	3		4,8	5,1	2,2
Front national		14,5	15,3	16,9	10,4
Extrême droite	-	-	0,3	2,3	-
Droite	48,8	50,9	59,4	51,0	43,8
UDF 2007					18,6
Divers (ni gauche ni droite)			-	9,4	1,1
Autres Ecologistes	3,9	3,8	-	1,9	-
Total	100	100	100	100	100
%PS/gauche	56,4	75,2	57,3	43	71
%RPR-UMP/droite	36,1	39	36,3	39	71,2
% PS+RPR-UMP/total	44,1	54	44,1	36,1	57,1

*En 2007, le score du candidat de l'UDF, François Bayrou est classé en dehors de la droite.

Dans un régime politique mixte, où la logique parlementaire se superpose à la logique présidentielle, la tendance au bipartisme ne se mesure pas seulement à l'occasion d'une présidentielle. Pour que cette tendance soit repérée, il faut que les deux partis exercent également au niveau législatif une domination très claire sur les autres partis. D'abord en voix pour pouvoir, avec le

mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, être présents au deuxième tour (en franchissant le seuil des 12,5 % des inscrits au premier tour) dans un très grand nombre de circonscriptions. Ensuite en sièges pour pouvoir disposer d'une majorité à l'Assemblée nationale ou représenter la principale opposition.

Le mouvement de domination législative et parlementaire du RPR/UMP et du PS en voix à partir de 1997 est spectaculaire. Au premier tour, en 1997, les deux grands partis totalisaient moins de 40 % des suffrages. Ils en rassemblent près de 60 % en 2002 et 65,5 % en 2007 (Tableau 4). Cette domination est encore plus nette lorsqu'on examine les configurations de candidatures et les résultats des seconds tours des scrutins législatifs (Tableau 5). En 2007, sur 466 ballottages, l'UMP est présente dans 413 duels et le PS dans 407. À la suite d'un certain nombre de retraits, le nombre de triangulaires se réduit à une seule. Le Front national, présent dans 132 circonscriptions au second tour en 2002 et encore dans 37 en 2007 ne l'est plus que dans une seule en 2007. À la bipolarisation parfaite correspond un bipartisme presque parfait au second tour. En 1993, le total des voix PS et RPR atteignait 59,1 %. 63,5 % en 1997, 84,7 % en 2002. Il a atteint 93,8 % au second tour des législatives de 2007. Encore faut-il prendre en compte aussi les voix des candidats d'autres candidats que les deux grands partis ont soutenu lors du second tour des candidats présentés par d'autres partis. Le PS a soutenu les candidats communistes et Verts, l'UMP a soutenu ceux du Nouveau centre et du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers. Ainsi, les voix rassemblées au second tour de 2007 par les candidats présentés ou soutenus par l'un des deux partis dominants ont atteint environ 99,5 % du total.

La configuration parlementaire actuelle se caractérise ainsi par la face à face d'une majorité UMP et d'une opposition socialiste. Les effectifs cumulés de deux groupes socialiste et UMP représentent désormais 92 % de l'ensemble des députés (tableau 6). Cette situation bipartisane à l'Assemblée nationale a des conséquences sur la conception et l'organisation du fonctionnement de l'Assemblée nationale et sur le statut et le modèle d'opposition. En effet, l'hégémonie des deux partis favorise l'idée d'organiser les rapports entre une majorité (l'UMP) et une opposition (le Parti socialiste). Ainsi, le PS a accepté la proposition de Nicolas Sarkozy que l'un des siens préside la commission des finances. De même est relancé le projet de donner un véritable statut à l'opposition c'est-à-dire, essentiellement, au groupe socialiste.

Tableau 4 : Résultats des élections législatives 1993-2007.
Premier tour, % des suffrages exprimés. Métropole

Tendance politique	1993	1997	2002	2007
Extrême-gauche	1,8	2,6	2,8	3,4
PCF	9,1	9,9	4,8	4,4
PS-radicaux de gauche	19	25,3	25,7	26
Divers gauche	1,1	2,5	1,1	2
Verts (à partir de 1997)	-	7*	4,5	3,3
Gauche	31	47,3	38,9	39,1
UDF	19,6	14,4	4,9	**
RPR-UMP	20,2	15,4	33,3	39,5
Divers droite	4,3	6,3	4,9	3,7
Nouveau centre	-	-	-	2,4
Front national	12,7	15,3	11,3	4,4
Divers extrême-droite	0,2	0,1	1,4	0,3
Droite	57	51,5	55,8	50,3
Modem (UDF)				7,6
Ecologistes dont les Verts en 1993	11,1		1,2	0,8
Divers	0,9	1,2	4,1	2,2
Total	100	100	100	100
% PS/ TotalGauche	61	53	66	66
% RPR-UMP/ Total Droite	35,4	29,8	59,7	79
%PS+RPR-UMP/ Total Gauche + Droite	39,2	39,7	59	65,5

*Entente écologiste (Verts + Génération écologie) ** UDF 2007 : voir Modem classé hors droite

Tableau 5 : Résultats du deuxième tour
des élections législatives 1993-2007

Tendance politique des candidats	1993 483 circ. en ballotage	1997 548 circ. en ballotage	2002 519 circ. en ballotage	2007 467 circ. en ballotage
PCF	4,4	3,7	3,3	2,7
PS-radicaux de gauche	30,8	40,8	37,4	46
Divers gauche	0,7	2,2	1,3	
Verts	-	1,7	3,2	0,5
Modem-UDF				0,6
UDF	26,6	21	3,9	-
RPR-UMP	28,3	22,7	47,3	47,8
PSLE-Nouveau centre				1,8
Divers droite	3,3	2,2	1,5	
Front national Divers	5,8	5,7	1,9	0,1
Total	100	100	100	100
PS+RPR-UMP	59,1	63,5	84,7	93,8

Si l'on reprend les analyses de Sartori²³, la transformation d'un pluralisme polarisé en une forme imparfaite de bipartisme suppose un mouvement général allant vers la disparition des partis anti-système, autrement dit d'une forme d'opposition non gouvernementale dont l'objectif principal est non pas d'occuper la place de son adversaire au gouvernement mais de rendre illégitime le système en place. Il suppose donc également le mouvement d'une configuration triangulaire (caractérisée parce qu'il appelle une opposition bilatérale marquée par la coexistence de deux types d'oppositions au gouvernement en place) vers une configuration bipolaire. L'évolution à gauche et à droite, fournit des éléments corroborant cette tendance. Mais, le passage du « quadrille bipolaire » de 1981, (les deux alliances opposées de gauche PC-PS et de droite RPR-UDF) au bipartisme imparfait de 2007 s'est effectué à des rythmes différents selon les camps.

À droite, la domination de l'UMP s'est jouée sur deux fronts puisqu'elle a dû s'établir sur l'UDF et sur l'extrême droite. S'agissant du premier, l'étape décisive est marquée par la création réussie en 2002 de l'UMP. Après l'élection de 1981, le score agrégé des candidats RPR aux élections législatives les plaçaient en tête de la droite modérée mais l'écart entre eux et les candidats revendiquant l'étiquette UDF était faible. Avant 2002, l'alliance RPR/UDF reposait, en effet, sur un certain équilibre entre les deux formations de droite et l'unité de candidature dans la plupart des circonscriptions empêchait d'évaluer véritablement le poids électoral respectif de ces deux partis de 1978 à 2002. Les élections législatives de 2002 (avec 33 % des suffrages pour l'UMP contre 5 % pour l'UDF maintenue) ont radicalement transformé les rapports de force au profit de l'UMP, la présidentielle de 2007 et le bon score obtenu par François Bayrou ont donné l'illusion d'une rupture du nouvel équilibre. Le score de l'UDF est important (18,6 %) mais largement inférieur à celui du candidat de l'UMP, Nicolas Sarkozy (31,2 %). En réalité, cette élection présidentielle a prolongé la série de scissions qui affectent l'UDF depuis la fin des années 1990 (1998, 2002, 2007) par la création du « nouveau centre » constitué de la plupart des députés ex-UDF (à l'exception de trois d'entre eux) qui ont obtenu en échange de leur ralliement que l'UMP ne présente pas de candidat contre eux et celle du Mouvement démocrate (Modem) qui recueille 7,6 % des voix aux élections législatives (tableau 4). L'ancienne UDF est coupée en deux tronçons : un parti sans élus et des élus sans parti. La droite, après 2007 comme avant, se partage donc en deux groupes politiques (Tableau 6). Mais la nature de ces groupes et le rapport de forces qu'ils entretiennent se sont fortement modifiés. Avant 2002, le nombre des députés RPR n'avait jamais atteint 60 % de l'ensemble des députés de la droite. La rupture s'est produite en 2002, le groupe UMP rassemblant 88 % des troupes parlementaires de droite (365 députés UMP contre 29 au groupe UDF). En 2007, si les sortants UDF réélus avec le sou-

23. SARTORI G., *op. cit.*, chapitre 6, 2005.

tien de l'UMP sous l'étiquette PSLE-Nouveau centre, ont pu constituer un groupe avec 23 députés, il n'en demeure pas moins vrai que l'UMP représente 92 % de l'ensemble des parlementaires de droite. De plus, il est clair que la signification politique et la consistance politique de ce groupe n'a pas grand chose à voir avec ce que fut l'UDF qui était une vraie organisation partisane. Il s'agit, pour l'essentiel, d'un appendice de l'UMP.

Pour assurer sa domination sur son camp, l'UMP devait également prendre le dessus sur l'extrême droite, véritable parti « anti-système » installé depuis plus de vingt ans. La stratégie affichée de Nicolas Sarkozy de reconquête les électeurs du Front national s'est soldée par un succès complet puisque Jean-Marie Le Pen a perdu un million d'électeurs de 2002 à 2007, un quart environ de ses électeurs de 2002 ayant voté Sarkozy au premier tour ; une autre partie (environ les trois-quarts) reportant leurs suffrages au second tour. Entre 1981 et 2007, le score du candidat gaulliste n'avait jamais atteint 40 % du total de la droite et de l'extrême-droite. En 2007, ce score atteint 50 % de l'ensemble des droites en incluant l'UDF ou 71 % en l'excluant, ce qui est plus juste compte-tenu du changement de positionnement politique de ce candidat entre 2002 et 2007. Au premier tour des élections législatives, le Front national qui se maintenait autour de 10 % des suffrages s'est effondré lors de celles de 2007 avec 4,4 %. Ainsi, la part du RPR/UMP dans l'ensemble de la droite est passée entre 1993 et 2007 de 35 % à près de 60 % en 2002 et à 79 % en 2007. Menacée jadis sur sa droite par le Front national et sur sa gauche par une UDF de plus en plus hostile, l'UMP a marginalisé l'un et l'autre et occupe désormais l'essentiel de l'espace électoral de la droite.

À gauche, la lente disparition du Parti communiste va dans ce sens. La première étape a eu lieu en 1981, le candidat communiste a décroché par rapport au candidat socialiste. Le Parti communiste n'a jamais pu remonter ce handicap et n'a cessé de s'affaiblir jusqu'en 2007 où il a été marginalisé avec 1,9 %. Si le candidat socialiste est toujours arrivé largement en tête des candidats de gauche et écologistes depuis 1981, en 2007, la part du score socialiste sur l'ensemble du score des candidats de gauche et écologistes n'a jamais été aussi élevée (71 %) à l'exception de 1988 où le candidat socialiste, François Mitterrand, était le président sortant. Par rapport à l'élection présidentielle, souvent marquée par des mouvements de grande ampleur, les élections législatives amortissent le plus souvent ces changements – par l'effet de l'implantation locale des élus – et les diffèrent. Toutefois, à gauche, dès 1986, les socialistes avaient commencé à marginaliser les communistes. Entre 1986 et 1997, le score communiste s'est stabilisé autour de 10%. Mais en 2002 un nouveau décrochage a eu lieu, le Parti communiste tombant à moins de 5 %. Les Verts, quant à eux, n'ont cessé de s'affaiblir depuis 1997, atteignant seulement 3 % en 2007. Enfin, aux élections législatives, l'extrême gauche n'est jamais sortie de la marginalité. En 2007, comme en 2002, les voix socialistes et radicales de gauche représentent les deux tiers des voix de gauche.

Tableau 6 : Effectifs des groupes parlementaires
à l'issue des scrutins législatifs (1981-2002)

Groupes*	1981	1986	1988	1993	1997	2002	2007
PCF	44	35	25	23	36	21	-
PCF/Verts**							24
PS	285	212	275	57	250	141	204
Radical/citoyen/ Verts	-	-	-	-	33	-	-
Union du centre	-	-	40	-	-	-	-
UDF	63	131	90	215	113	29	-
Nouveau centre***	-	-	-	-	-	-	23
RPR/UMP	88	155	132	257	140	365	320
FN	-	35	-	-	-	-	-
Non inscrits à un groupe	11	9	15	25	5	21	6****
Total	491	577	577	577	577	577	577
% PS /gauche	87	86	92	71	78	87	89
%RPRUMP/droite	58	48	59	54	55	88	93
%PS+RPR/UMP	76 %	64 %	71 %	54 %	68 %	88 %	92 %

* Les effectifs des groupes également comprennent les députés apparentés. En 1986 le mode de scrutin était la proportionnelle.

** Il s'agit d'un groupe technique et non d'un groupe politique regroupant les élus communistes et des Verts dont 15 communistes et quatre Verts.

*** Ce groupe comprend pour l'essentiel les élus sortants UDF qui se sont ralliés à Nicolas Sarkozy après l'élection présidentielle de 2007 et ont quitté l'UDF pour former le Nouveau centre.

**** Dont les quatre élus du Modem de François Bayrou.

Si l'on raisonne en sièges et que l'on examine l'évolution de l'équilibre parlementaire, la dynamique bipartisane apparaît encore plus nettement. Depuis 1981, le Parti socialiste occupe une position très dominante au sein de la gauche à l'Assemblée nationale. Pourtant, après le désastre de 1993 et puis, la victoire en 1997 de la gauche plurielle qui avait permis aux Verts, ralliés à la gauche, aux radicaux et aux amis de Jean-Pierre Chevènement de constituer ensemble un groupe parlementaire, cette domination s'était affaiblie. Mais à partir de 2002 la poursuite du déclin communiste et la marginalisation des Verts à l'Assemblée (3 députés en 2002 et 4 en 2007) a redonné au Parti socialiste et à son allié radical, de retour au bercail socialiste, les moyens d'une franche domination (87 % des députés de gauche pour le groupe socialiste et en 2002 et 89 % en 2007). Pour la première fois en 2007, les communistes n'ont pas eu assez de députés pour constituer un groupe politique. La coopération avec les quatre députés Verts a permis la constitution d'un

groupe technique c'est-à-dire sans consistance politique revendiquée et affirmée. La prééminence du PS sur son camp est principalement établie dans le système parlementaire mais elle demeure encore fragile, bien que de manière fortement atténuée, en raison de l'existence de ce que Sartori a appelé d'un « *blackmail potential* » d'un certain nombre de ses éventuels partenaires, en particulier des organisations d'extrême gauche comme la LCR. En raison également de sa faible capacité à rebondir compte tenu de ses difficultés internes qui fragilisent sa résistance à de nouvelles formes de concurrence, en particulier « *centriste* ».

En conclusion trois éléments ressortent clairement de cette étude. D'abord, et quel que soit le mode de scrutin, la tendance à la présidentialisation des régimes politiques dans les démocraties européennes a globalement généré une dynamique de transformation des systèmes partisans dans le sens d'une domination croissante des deux principaux partis. À l'exception de certains pays dont l'ancienneté et la pluralité des clivages historiques concourent à maintenir des systèmes à trois grands partis, voire, exceptionnellement à quatre. Ensuite, le système partisan français tend à se rapprocher des grands systèmes bipartisans européens tels notamment ceux de l'Europe du sud mais aussi de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui, le sous-système constitué par l'ensemble UMP/PS constitue une sorte de duopole politique et électoral. Jamais deux partis n'ont à eux seuls dominé aussi nettement le système de partis français. Enfin, et malgré les effets de cette dynamique en France, ce duopole, qui se traduit surtout par la capacité à remporter une élection présidentielle et à obtenir une majorité à l'Assemblée nationale n'est pas – ou pas encore – réalisé au niveau de l'électorat. Les deux grands partis n'y sont pas hégémoniques même si le total de leurs voix a atteint les deux tiers des suffrages. En particulier, le Parti socialiste reste fragile électoralement et dépasse difficilement le quart des suffrages. Se pose donc à lui pour l'avenir soit la question de son élargissement, soit la question de ses alliances et notamment pour la première fois depuis 1971 celle des alliances au centre. Quant à la droite, même si l'UMP a réussi à se défaire à la fois de la concurrence de l'UDF et du Front national, il faudra encore attendre les prochaines élections pour savoir si celles de 2007 marquent un véritable réalignement en sa faveur ou si, au terme de l'actuel quinquennat de Nicolas Sarkozy, le centre et l'extrême droite réussiront à retrouver une position dans le système partisan qui puisse remettre en cause la forte domination de l'UMP sur la droite. Cependant, à l'issue des élections de 2007, il est clair que la thèse de l'existence d'une dynamique bipartisane en France sort confortée.